

Plan d'action 2026-2027

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



Document explicatif destiné
aux parents de l'école

À notre école

Nous croyons que les élèves et l'ensemble du personnel doivent évoluer dans un climat bienveillant et inclusif où chacun se sent bien et en sécurité. Afin de maintenir ce climat propice au développement des élèves et à leurs apprentissages, tous les membres du personnel contribuent à la mise en œuvre d'un plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire. La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Portrait de la situation

En mars 2026, les élèves de 3^e à 6^e année ont rempli le sondage maison sur le climat scolaire. Nous dégageons certaines forces et certaines vulnérabilités.

Forces :

- Sécurité physique : Le sentiment de sécurité en classe est exceptionnel, atteignant plus de 96 %.
- Soutien pédagogique : 100 % des élèves de 5e et 6e année affirment que leurs enseignants les aident à réussir.
- Clarté des règles : Les consignes sur la violence sont comprises par 93 % des élèves.
- Confiance envers les adultes en 3e année : Les élèves trouvent que les adultes s'occupent bien d'eux (95,6 %) et que les règles sont justes.

Vulnérabilités (Points de vigilance)

- Violence verbale : Les insultes sont fréquentes ; près de 42,4 % des élèves en voient souvent ou très souvent.
- Équité perçue : Le sentiment d'être traité de la même façon par les adultes chute à 85,3 % en 6e année, contre 91,4 % en 4e année.
- Justice des sanctions : Environ 20,7 % des élèves de 4e année estiment que les punitions ne sont pas méritées.
- Silence face aux problèmes : Entre 17 % (4e année) et 22 % (6e année) des élèves n'iraient pas parler à un adulte s'ils vivaient une situation difficile.

Priorités

- Diminuer les insultes trop fréquentes.
- Restaurer un sentiment de justice chez les plus vieux
- Encourager la communication élève-enseignant
- Sensibilisation à l'inclusion

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Sollicitation des parents dans l'application des modalités des règles de vie en soutenant leurs enfants.

Inviter nos parents à participer aux formations du Parcours parents de l'organisme Aidersonenfant.com

Invitation aux parents de s'engager à l'école : conseil d'établissement, Fondation, activités école et classe, sorties, etc.

Signaler au titulaire les situations et les événements préoccupants.

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Implication des jeunes dans la vie de l'école : consultations sur divers sujets et activités
- Arrimage de nos pratiques éducatives avec le service de garde
- S'assurer d'une surveillance efficace et stratégique
- Éducation des élèves sur les différentes formes de violence et la gestion des conflits
- Gérer efficacement les situations de violence et d'intimidation
- Intégration des apprentissages sociaux émotionnels au quotidien avec les élèves
- Activités pour augmenter le sentiment d'appartenance des élèves et pour renforcer des comportements attendus
- Boîte à dénonciation Oranginette (pour toute forme de violence et d'intimidation)
- Cours d'éducation à la sexualité dès les premiers mois de l'année scolaire pour ouvrir les discussions (4^e-5^e-6^e année)
- Conférence sur l'intimidation

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction de l'école s'assure que les mesures mises en place permettent de mettre fin aux situations de violence et d'intimidation en impliquant les personnes concernées. Elle procède à la déclaration des événements jugés à déclaration obligatoire au protecteur de l'élève tel que prescrit par la loi.

Au moment où le geste est observé et suivi :

Aussitôt signalés, les actes d'intimidation ou de violence sont arrêtés. Ils sont évalués et des mesures de protection et de soutien sont mises en place afin de prévenir la répétition de ces gestes. Au besoin, nous recourons à des ressources professionnelles de l'école ou de la communauté.

Les signalements sont traités de façon confidentielle. Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, l'école communiquera avec la police.

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

Un soutien est offert aux élèves victimes ou témoins de violence ou d'intimidation. Les élèves auteurs d'actes de violence ou d'intimidation doivent réparer le tort causé et un soutien est fourni pour les aider à changer de comportement. Au besoin un plan d'intervention sera mis en place pour les élèves concernés. Dans la recherche de solutions, l'implication des parents, des membres du personnel et des partenaires qui sont concernés par les élèves impliqués est demandée.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Au besoin, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

Les élèves : discuter avec un adulte en qui ils ont confiance à l'école et/ou un parent

Les parents : informer le titulaire ou la direction : Cathie Guay, Numéro de téléphone :418-834-2474 poste 67402

Courriel : odyssee@cssdn.gouv.qc.ca

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

Remplir un [formulaire de plainte](#)

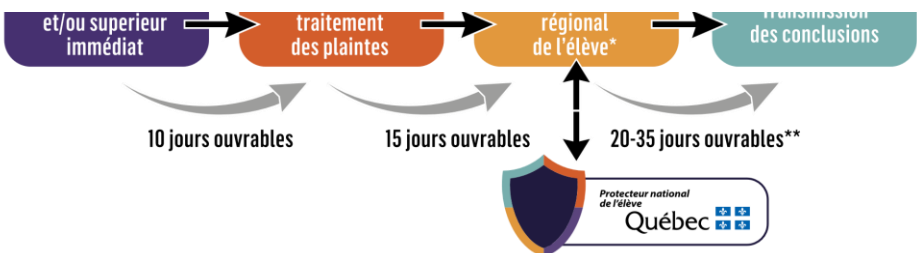
Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 27 mai 2026

Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui
favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2025-2026 ?

Objectif 1

Poursuite d'une démarche favorisant l'acquisition des apprentissages socioémotionnels dans laquelle tous les élèves et intervenants seront impliqués.

Objectif 2

D'ici juin 2026, les résultats du sondage maison pour le volet engagement et attachement au milieu se maintiendront à 89%.

Objectif 3

L'identification de manifestations fréquentes (souvent et très souvent) directes de violence verbale (insultes, traité de nom), par les élèves, diminuera de 4% (valeur de départ 24.1%)

Quelles actions avons-nous réalisées ?

- Accompagnement du conseiller pédagogique aux rencontres :
 - S'approprier les 5 domaines de compétences des ASÉ pour les adultes
 - Organiser des moments d'échange pour créer un climat de l'école et de la classe favorable aux ASÉ
- Poursuite de l'arrimage de nos pratiques éducatives (personnel école et service de garde).
- Consultation implication des élèves sur divers sujets (activités sur la cour, comportements problématiques, activités sentiments d'appartenance)
- Activités vécues pour augmenter le sentiment d'appartenance des élèves (célébrations des diverses fêtes, activités école, tournois, etc.)
- Surveillance et interventions ciblées.
- Implication des élèves à la vie de l'école dans certaines responsabilités (jeunes leaders, brigadiers, responsables du cabanon, responsables du compost, etc.)
- Enseignement explicite des comportements attendus au vestiaire et dans les déplacements
- Sensibilisation, enseignement explicite sur le respect dans tous les groupes
- Présentation des règles de conduite et rappel des rôles et responsabilités dans tous les groupes
- Sensibilisation par les instances policières sur l'intimidation et la cyberintimidation (en 6e année)
- Ateliers d'habiletés sociales auprès des élèves de préscolaire
- Éducation des témoins en 4e année
- Mise en place de la boîte Oranginette (boîte de dénonciation)
- Conférence sur l'intimidation

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

- **L'objectif 1** de notre plan d'action est **atteint, mais à poursuivre**, car nous avons eu l'accompagnement souhaité et réinvesti plusieurs éléments de nos formations et échanges. Les membres du personnel, incluant celui du service de garde, connaissent les 5 domaines de compétences des ASÉ et font des liens avec des situations du quotidien auprès des élèves. Nous avons créé deux infographies (une pour les petits et une pour les grands) comme référentiels sur les ASÉ à utiliser avec les élèves.

Le rapport maison du sondage passé en mars fait ressortir les aspects suivants : l'école est un milieu sécuritaire et pédagogiquement fort, mais elle doit travailler sur la banalisation des insultes et restaurer un sentiment de justice et de communication chez les plus vieux.

- **L'objectif 2** de notre plan d'action n'est pas **atteint, mais à poursuivre**, puisque la moyenne d'engagement et d'attachement au milieu est d'un peu plus de 80% (légère baisse par rapport à 24-25).
- **L'objectif 3** de notre plan d'action **n'est pas atteint**, car les manifestations de violence verbale observées par les élèves sont toujours importantes (38,9%), malgré un sentiment de bien-être à l'école de plus de 92%.